

**BUFFALO SH**Version 3 / F
10200001992

1/8

Date de révision: 04.12.2009

Date d'impression: 04.12.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	BUFFALO SH
Code du produit (UVP)	05928273
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Poudre mouillable (WP)
Oxadiazon/Carbetamide/Diflufenican 48:24:2.4% WP-SB

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Oxadiazon	19666-30-9 243-215-7	N	R50/53	48,00
Carbetamide	16118-49-3 240-286-6		R52/53	24,00
Diflufenican	83164-33-4		R52/53	2,40
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium		Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00
Acide alkylnaphtalènesulfonique, sel de sodium		Xi	R36	> 1,00 - < 20,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS



BUFFALO SH

Version 3 / F
102000001992

2/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes

Local:; Aucun symptôme connu à ce jour.

Symptômes

Systémique :; Aucun symptôme connu à ce jour.

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**BUFFALO SH**Version 3 / F
10200001992

3/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009**Précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter toute formation de poussière.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Conserver dans le conteneur original.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Oxadiazon	19666-30-9	0,28 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Diflufenican	83164-33-4	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*



BUFFALO SH

Version 3 / F
102000001992

4/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme poudre mouillable
Couleur bleu

Données de sécurité

Masse volumique apparente 250 - 300 kg/m³



BUFFALO SH

Version 3 / F
10200001992

5/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

Solubilité dans l'eau miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 5,0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.111 La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.
Bioaccumulation	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.596 La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 1,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.
Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 354 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique carbetamide.



BUFFALO SH

Version 3 / F
10200001992

6/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

Toxicité pour le poisson	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) > 0,0985 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican. La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnie) 36,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique carbetamide.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 0,24 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican. Pas de toxicité aiguë à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.
Toxicité pour les algues	CE50 (Scenedesmus subspicatus) 0,00423 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.
Toxicité pour les algues	CE50 (Algues) 200 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique carbetamide.
Toxicité pour les algues	CE50 (Senastrum capricornutum) 0,00058 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90



BUFFALO SH

Version 3 / F
10200001992

7/8

Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

Description des marchandises MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXADIAZON MELANGE)
Code tunnel E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU 3077
Etiquettes 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A , S-F
Polluant marin Polluant marin
Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (OXADIAZON MIXTURE)

IATA

Numéro ONU 3077
Etiquettes 9
Groupe d'emballage III
Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (OXADIAZON MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Oxadiazon
- Carbetamide
- Diflufenican

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Sans classement



BUFFALO SH

Version 3 / F
102000001992

8/8
Date de révision: 04.12.2009
Date d'impression: 04.12.2009

Phrase(s) S

- | | |
|-----|--|
| S 2 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S13 | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| S49 | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- | | |
|--------|--|
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.